

	<b>Extrait du Registre des Délibérations et des Décisions du Maire</b>
--	--

**Commune d'Agneaux**

**Séance du 26 Juin 2014**

**2014/087**

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin à vingt-heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le 20 juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, Maire.

**Étaient présents** : Alain SÉVÊQUE, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORE, Michel MADORÉ adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Olivier DUVAL, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, François HÉRY, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés** : Jean-Marie BARRÉ (procuration à Annick LAMAZURE), Michèle DEBONO (procuration à Alain SÉVÊQUE), Christian DELANOË (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Michel DUPONT (procuration à Dany DAVID), Thierry DUPRAY (procuration à Thierry BILLORE), Gaëlle LOIT (procuration à Pauline BERNABÉ-DOLLEY), Yolanda TESNIERE (procuration à Élisabeth LEGRAND), Daniel DEPINCÉ (procuration à Catherine CAUDIN), Éric LE BRUMAN (procuration à Françoise COULOMBIER).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY**, a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 20/06/2014

**DÉLIBÉRATION n° 2014/06/06**

**OBJET : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'A.M.F. RELATIVE  
AUX DOTATIONS ENVERS LES COLLECTIVITÉS LOCALES**

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE - maire

M. le Maire présente une motion de soutien à l'action de l'A.M.F. pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont en effet, de par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics. De plus, les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

Pour toutes ces raisons et après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- de soutenir les demandes de l'A.M.F. à savoir :
  - le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ;
  - l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;
  - la réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A. SEVÈQUE

